

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté des Communes ; elle sera disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'année (année d'élection) à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 30/04/2025 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Communauté des Communes aux heures d'ouvertures des bureaux et sur le site internet de la collectivité. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté au conseil précédent. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès de ses partenaires chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la CDC ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. Le résultat 2025 du budget principal et son affectation pour 2026

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes de l'exercice	3 958 750,92	17 072 888,72	21 031 639,64
	Reste à réaliser	81 266,20		81 266,20
Dépenses	Dépenses de l'exercice	5 692 948,91	15 602 859,67	21 295 808,58
	Reste à réaliser	1 624 087,75		1 624 087,75
Résultats	Résultat de l'exercice	-1 734 197,99	1 470 029,05	-264 168,94
	Résultat reporté de l'exercice N-1	-26 225,33	7 506 161,04	7 479 935,71
	Résultats cumulés :	-1 760 423,32	8 976 190,09	7 215 766,77
	Résultat des restes à réaliser	-1 542 821,55		-1 542 821,55
Résultats cumulés avec les restes à réaliser :		-3 303 244,87	8 976 190,09	5 672 945,22

Affectation du résultat :

Compte 1068 (réserves)	3 303 244,87	
Compte 002 (excédents de fonctionnement reportés)		5 672 945,22

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Pour notre collectivité, le budget en section de fonctionnement s'équilibre à **22 557 300 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CDC à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget principal

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population ou aux communes, aux taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions. Elles ont été établies **avec prudence** et sur la **base des années antérieures**.

Il existe trois principaux types de recettes pour notre collectivité :

- les impôts, les taxes et les impositions directes d'un montant prévisionnel de 10 940 842 €,
- les dotations et subventions versées par l'Etat ou d'autres organismes d'un montant prévisionnel de 4 251 846 €,
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population d'un montant prévisionnel de 286 200 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communautaire, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les subventions versées aux associations, aux communes et aux syndicats.

Les salaires et charges du personnel représentent 42,13 % des dépenses de fonctionnement de la CDC et comprennent la mise en place d'un nouveau « pôle de ressources des communes ».

Les charges à caractère général ont été augmentée notamment pour les fluides (eau, électricité, chauffage) à cause du contexte international mais aussi avec l'acquisition du bâtiment administratif annexe. D'autres charges ont une incidence importante sur le chapitre 011 comme les assurances des véhicules et des bâtiments, l'assurance dommage ouvrage du bâtiment Daher en cours de construction.

A noter que l'état a décidé de verser la TEIT LD à la CDC le 29/12/2025 qu'elle devra reverser aux communes en 2026, ce qui vient s'ajouter à la part CPS avec le même fonctionnement de reversement, et qui augmente le chapitre 014 d'environ 160 000 €.

La collectivité maintiendra ses aides aux associations du territoire pour les manifestations et le fonctionnement au chapitre 65.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement par chapitre du budget principal pour 2026 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	4 762 850 €	Excédent brut reporté	5 672 945 €
Dépenses de personnel	9 502 432 €	Recettes des services	286 200 €
Autres dépenses de gestion courante	2 873 688 €	Impôts, taxes et impositions directes	10 940 842 €
Dépenses financières	0 €	Dotations et participations	4 251 846 €
Dépenses spécifiques	30 000 €	Autres produits de gestion courante	304 500 €
Atténuations de produits	1 611 270 €	Recettes financières	10 000 €
Dotation aux provisions	1 010 €	Recettes exceptionnelles	6 326 €
		Reprises sur provisions	1 025 €
Total dépenses réelles	18 781 250 €	Atténuations de charges	1 071 616 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 780 000 €	Total recettes réelles	22 545 300 €
Virement à la section d'investissement	1 996 050 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	12 000 €
Total général	22 557 300 €	Total général	22 557 300 €

c) La fiscalité

Les taux des taxes pour 2026 ont été maintenus :

- **concernant les ménages :**

- . taxe d'habitation : suite à la réforme de la fiscalité locale directe – article 16 de la loi de finances 2020, l'état compense par une dotation,
- . taxe d'habitation additionnelle : 5.48 %,
- . taxe foncière sur le bâti : 4.99 %,
- . taxe foncière sur le non bâti : 5.09 %.

- **concernant les entreprises :**

- . cotisation foncière des entreprises (CFE) 2.71 %,
- . fiscalité professionnelle de zone : 23.42 %.

Le produit total attendu de la fiscalité locale s'élève à 10 940 842 €.

- **la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : elle est maintenue à 11.30 % sur le budget annexe des Ordures Ménagères. Le produit attendu pour la TEOM s'élève à 8 566 020 € sur ce même budget annexe.

- **la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations** : une augmentation a été votée par le conseil communautaire du 30/04/2026 pour porter le produit à 692 720 € sur le budget annexe de la GEMAPI. Aucune augmentation n'avait été demandée depuis l'attribution de cette compétence aux EPCI et la création du budget GEMAPI en 2018 (8 ans).

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les recettes d'investissement regroupent :

- le solde du FCTVA de 2025 et le début de 2026 (le solde sera versé en 2027) pour 70 000 €
- le remboursement d'une partie des avances faites aux budgets annexes pour 1 689 823 €

- l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 303 245 €
- l'amortissement des biens pour un montant de 1 780 000 €.

Et cette année exceptionnellement, il comporte aussi le financement de la construction du **centre de secours** pour le SDIS sous forme de :

- la participation du Département pour 2 639 880 €
- celle du SDIS pour 2 250 000 €
- ainsi qu'un emprunt pour 3 910 120 €.

Les dépenses d'investissement contient toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

La construction du **centre de secours** pour le SDIS impactera les dépenses 2026 (et 2027) pour un montant total de 8 800 000 €, le reste des investissements est prévu pour un total de 3 132 568 €.

Les avances remboursables aux budgets annexes sont budgétées pour un total de 3 389 795 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement du budget principal

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'exécution d'investissement reporté	1 760 423 €	Virement de la section de fonctionnement	1 996 050 €
Emprunts et dettes assimilées (cautions locataires)	3 000 €	Dotations, fonds divers et réserves	3 373 245 €
Dépenses équipement	11 932 568 €	Subvention d'équipement	4 908 835 €
Dépenses financières	3 409 795 €	Emprunts et dettes	3 913 122 €
Subventions équipement versées	543 289 €	Autres recettes financières	1 689 823 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	12 000 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 780 000 €
Total général	17 661 075 €	Total général	17 661 075 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants

Budgets	Les principales actions et opérations envisagées :
Budget principal	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise en œuvre du SCOT avec notamment animation de l'observatoire foncier et de l'OPAH (y compris logements vacants) • Poursuite de l'accompagnement des communes pour l'élaboration de leur PLU • Poursuite du marché de numérisation des PLU • Poursuite de la mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial • Poursuite de l'optimisation énergétique des bâtiments de la CDCHS (hors maisons thématiques et bâtiments économiques) via mise en place de détecteurs pour l'éclairage, relamping par leds • Poursuite du développement des zones d'accélération énergies renouvelables ZAER • Création du pôle ressources dédié aux 129 communes
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la construction du bâtiment destiné à l'entreprise DAHER • Poursuite du programme d'entretien sur divers
Antilles	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'entretien de l'équipement

Sites thématiques	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite et développement des animations sur les différents sites : Maison de la Vigne et des Saveurs, Maison de la Forêt, Port Maubert et notamment <u>Maison de la Forêt</u> : Installation d'une structure sportive en bois <u>Lac de Montendre / Mysterra</u> : 1ers travaux Terra Aventura scénographié
Pôle de sécurité et des sports mécaniques	<ul style="list-style-type: none"> Les circuits vitesse et karting ayant été ré-homologués pour 4 ans, il est prévu de poursuivre les travaux d'entretien courant et d'accessibilité PMR par reprise des trottoirs sur le cheminement piéton
Centre des congrès	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système son adapté aux spectacles
Résidence de tourisme Pierre et Vacances	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des travaux d'entretien
GEMAPI	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des travaux prévus dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion des différents bassins hydrauliques et poursuite des études du système d'endiguement avec le SYMADIG Finalisation du programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur les bassins versants du Ferrat et du Taillon soit sur environ 130 km², afin de mettre en œuvre des travaux cohérents dans ce périmètre pour préserver et restaurer les milieux aquatiques, garantir un bon état écologique des masses d'eau, concilier les usages et répondre aux objectifs imposés par la Directive Cadre Européenne et la loi sur l'eau. Sur 2026, validation de la DIG par enquête publique
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Entretien courant des réseaux

V. Etat de la dette : liste des emprunts

LISTE DES EMPRUNTS ARRÊTÉE AU 31/12/2025

Banque	Budget concerné	Investissement	Montant	Taux	Durée	1ère échéance	Dernière échéance	Périodicité	Annuité		A payer Année 2026		
									Type	Montant	Capital	Intérêts	Total dû
Caisse d'Epargne	ASSAINT	Travaux réseaux assainissement	400 000 €	0,98 % fixe	25 ans	05/03/2022	05/12/2027	4 échéances/an au 5/03, 5/06, 5/09 et 5/12	En EUR	4 514,86 €	14 458,14 €	3 301,30 €	17 759,44 €
Caisse des dépôts et consignations	ASSAINT	Travaux réseaux assainissement	377 000 €	Taux livret A + 0,40%	25 ans	01/03/2024	01/09/2048	4 échéances/an au 1/03, 1/06, 1/09 et 1/12	En EUR	4 910,10 €	12 753,46 €	6 990,54 €	19 744,00 €
Caisse des dépôts et consignations	EAU	Renouvellement réseau d'eau	423 000 €	Taux livret A + 0,40%	25 ans	01/03/2024	01/09/2048	4 échéances/an au 1/03, 1/06, 1/09 et 1/12	En EUR	5 509,21 €	14 309,60 €	7 843,49 €	22 153,09 €
Emprunt fait par Mairie Jonzac, remboursé par la CDCHS	EAU	CRCA	260 620,33 €	2,21%	20 ans	15/01/2020	15/12/2034	Mensuelle	En EUR	1 702,43 €	16 918,10 €	3 511,06 €	20 429,16 €
		Caisse d'Epargne	131 438,32 €	3,39%	20 ans	05/01/2020	05/01/2031	Mensuelle	En EUR	1 186,90 €	12 179,27 €	2 063,53 €	14 242,80 €
TOTAUX											70 618,57 €	23 709,92 €	94 328,49 €

VI. Evolution et structure des ressources de la collectivité

a) Situation des 3 derniers exercices comptables du Budget Principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	3 002 250,55	3 019 692,60	3 137 135,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 108 933,23	7 536 490,23	7 067 367,10
014	Atténuations de produits (reversé taxe de séjour)	302 000,00	1 420 403,09	1 421 269,81
65	Autres charges de gestion courante	1 486 406,43	2 286 862,14	2 247 263,94
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	749 564,80	11 083,51	0,00
68	Dotations aux provisions pour dépréciation	0,00	970,00	132,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 540 533,77	1 602 495,52	1 729 691,20
	Totaux	14 189 688,78	15 877 997,09	15 602 859,67

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
013	Atténuations de charges	776 173,13	834 485,27	722 593,64
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	301 084,84	290 226,09	236 245,91
73	Impôts et taxes	10 475 400,48	11 049 281,20	11 193 418,45
74	Dotations, subventions et participations	2 753 984,89	4 111 219,91	4 410 821,66
75	Autres produits de gestion courante	301 224,58	312 328,52	461 680,90
76	Produits financiers	7 793,89	10 166,02	11 859,48
77	Produits exceptionnels	31 519,56	7 629,04	25 343,22
002	Excédent de fonctionnement reporté	7 979 371,47	8 479 102,55	7 506 161,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 238,49	41 088,49	10 925,46
	Totaux	22 668 791,33	25 135 527,09	24 579 049,76

b) Evolution des recettes du Budget Principal

PRODUITS DES TAXES

Taxes	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Taxes foncières et d'habitation/Fraction de TVA	8 814 872,00	9 305 752,00	9 478 953,00	9 509 130,00
CVAE/Fraction TVA	367 095,00	404 080,00	402 926,00	411 576,00
Taxes sur les surfaces commerciales	1 312,00	1 312,00	1 312,00	1 312,00
rôles supplémentaires	22 275,00	27 043,00	134 730,00	128 004,00
FNGIR	87 924,00	87 924,00	87 924,00	87 924,00
Fds de péréquation des ressources communales et intercommunales	656 199,00	311 143,00	585 035,00	561 743,00
TEIT LD (à reverser aux communes)				158 616,00
Taxe de séjour	262 091,02	338 146,48	348 710,01	335 113,45
TEOM (rôles suppl. et dégrèvt inclus)	6 967 658,00	7 456 165,00	7 995 082,00	8 422 832,00
GEMAPI (rôles suppl. et dégrèvt inclus)	591 118,00	589 049,00	591 024,00	596 189,00
Totaux	17 770 544,02	18 520 614,48	19 625 696,01	20 212 439,45

EVOLUTION DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS

Dotations	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Dotation d'intercommunalité	541 300,00	597 041,00	717 329,00	864 761,00
Dotatation de compens. des groupots de communes	344 537,00	342 537,00	1 331 508,00	1 283 158,00
Etat dispositif de soutien anti inflation			37 874,00	
Etat autres participations	813 011,26	531 569,80	589 348,44	837 101,14
Région	294 106,38	136 309,61	254 162,08	111 018,12
Département	370 042,62	334 951,09	413 910,33	308 604,63
Europe	0,00	184 799,58	226 614,59	269 855,00
Autres organismes (Ademe, Citeo, Eco emballages)	1 111 947,13	1 146 349,72	1 354 503,67	1 475 330,76
Dotat° compens. Taxe Professionnelle				
Dotat° compens. Taxe Foncière				
Dotat° compens. CFE/CVAE	508 453,00	541 207,00	534 129,00	728 316,00
Dotat° compens. Taxe d'Habitation				
TOTAUX	3 170 386,13	3 283 195,00	4 870 030,67	5 878 144,65

c) Evolution des investissements réels de la collectivité par budget

Budgets	2022	2023	2024	2025
Budget principal	459 784,32	837 563,18	1 714 615,29	1 229 533,33
Ordures Ménagères	266 680,24	433 154,03	1 553 605,41	1 142 664,34
ZA Communautaires	3 383 404,94	1 387 125,35	1 172 628,49	5 420 155,85
Pôle de Sécurité et des Sports Mécaniques	7 759,11	74 933,75	83 859,45	15 916,04
Antilles de Jonzac	185 816,92	486 223,95	438 310,05	767 000,20
Résidence de Tourisme	59 224,42	21 834,56	20 649,72	28 369,60
Vitrezay/Estuaire	16 031,09	3 669,88	1 822,65	6 548,30
Maison de la Vigne et des Saveurs	31 271,87	40 419,97	24 742,71	0,00
Parc Mysterra des Labyrinthes	25 030,44	14 622,73	36 933,93	0,00
Maison de la Forêt	16 077,45	9 369,47	17 337,00	13 248,03
Installations photovoltaïques	0,00	25 194,62	58 620,00	0,00
ZA Economiques				
GEMAPI	5 877,18	0,00	60 743,04	70 007,90
Centre de Congrès	36 596,18	92 153,24	64 714,08	76 408,77
Eau	428 946,53	174 371,43	51 483,81	77 858,14
SPANC				
Assainissement collectif	294 006,05	567 884,16	402 745,23	233 097,61
Totaux	5 216 506,74	4 168 520,32	5 702 810,86	9 080 808,11

d) Evolution des effectifs de la collectivité

SERVICES	AU 31/12/2023		AU 31/12/2024		AU 31/12/2025	
	AGENTS EN NOMBRE	EN ETP	AGENTS EN NOMBRE	EN ETP	AGENTS EN NOMBRE	EN ETP
ORDURES MENAGERES	22	20,29	26	24,17	25	23,61
AMENAGEMENT TER/DVLPT ECO	10	10,00	11	11,00	10	10,00
COMMUNICATION	7	6,92	7	7,00	8	8,00
MAISON DE LA VIGNE	5	5,00	6	5,57	6	5,52
MAISON DE LA FORET	8	7,35	8	7,72	7	6,72
MEDIATHEQUE	11	10,34	12	11,34	12	11,34
ECOLE DES ARTS	28	13,12	29	13,53	35	14,30
CHANTIERS INSERTION	32	25,06	32	24,79	29	23,27
MAD COMMUNES	9	1,80	11	2,20	5	1,00
ANTILLES	46	44,49	51	48,85	47	43,86
MYSTERRA	3	2,86	2	1,66	1	0,86
VITREZAY/ESTUAIRE	3	2,92	1	1,00	1	1,00
TOURISME	6	5,43	5	4,43	5	4,57
RESSOURCES HUMAINES	6	6,00	6	6,00	6	6,00
COMPTABILITE	9	8,70	8	7,60	9	8,60
MARCHES PUBLICS	2	1,80	3	2,80	3	3,00
BATIMENTS/ATELIERS	11	10,50	13	13,00	14	14,00
RIVIERES/ESPACES NATURELS	14	14,00	14	14,00	13	13,00
EAU	1	1,00	2	1,80	3	2,80
ENERGIE	3	3,00	3	3,00	3	3,00
ADMINISTRATIF	8	7,75	9	8,59	9	8,31
NTIC	2	2,00	2	2,00	2	2,00
FORET	1	1,00	1	1,00	2	2,00
AEROPOLE	2	1,40	2	1,40	2	1,46
CULTURE/PATRIMOINE	5	5,00	5	5,00	4	4,80
TOTAUX	254	217,73	269	229,45	261	230,45

Fait à Jonzac, le 12 mai 2026
Le Président,
Christophe CABRI